

Paris, le 15 juin 2016

La CRE : les enjeux économiques des interconnexions

La CRE publie son rapport sur les interconnexions électriques et gazières françaises. Deux conclusions principales ressortent de ce rapport : les réseaux français d'électricité et de gaz naturel sont bien interconnectés avec les réseaux des Etats voisins et l'utilisation des interconnexions a été significativement améliorée depuis 10 ans. En électricité, la capacité moyenne d'exportation est de 13,5 GW, soit plus de 10 % de sa capacité de production. Très bien intégrée au marché européen du gaz, la France est un pays de transit vers l'Espagne et l'Italie ; elle a augmenté de 40 % ses capacités d'interconnexions en 10 ans.

Essentielles au développement du marché intérieur de l'énergie, les interconnexions permettent les échanges entre les Etats membres. En diversifiant les sources d'approvisionnement, elles permettent aux consommateurs européens de bénéficier d'une énergie au meilleur coût. Depuis sa création, la CRE a joué un rôle moteur sur ce sujet, en favorisant le développement des interconnexions sur les réseaux français et en rendant leur utilisation plus efficace.

Après d'importants efforts, se pose aujourd'hui la question de la création de nouvelles interconnexions qui constituent des projets complexes et coûteux.

Dans le gaz, le projet MidCat (nouvelle interconnexion gazière entre la France et l'Espagne), illustre bien cet enjeu. La décision de lancer ce projet, qui coûterait près de 3 milliards d'euros, dont plus de 2 milliards d'euros pour la partie française, ne saurait être prise sans études coûts-bénéfices solides. Ces études devront notamment identifier et quantifier les bénéfices pour chacun des pays concernés et pour l'Union européenne, et organiser le financement du projet en relation avec ces bénéfices.

En ce qui concerne le projet d'interconnexion électrique Golfe de Gascogne entre la France et l'Espagne, la levée des incertitudes techniques est un préalable indispensable avant de pouvoir se prononcer sur son opportunité au regard des bénéfices et des coûts qu'il générerait.

La CRE, conformément à la loi, agit dans toutes ses missions au bénéfice des consommateurs. Elle veillera à éviter qu'ils soient exposés à des coûts considérables pour construire des infrastructures dont l'utilité pour la construction du marché européen et la sécurité d'approvisionnement n'auraient pas été démontrées.



Pour mieux comprendre les enjeux des interconnexions, regardez la nouvelle vidéo de la CRE :
["Les interconnexions : choix, sécurité, fluidité !"](#)



Et pour en savoir plus sur les mécanismes de marché :
["Couplage des marchés, flow-based : deux outils au service de l'optimisation des interconnexions en Europe"](#)

Installée le 24 mars 2000, la Commission de régulation de l'énergie (CRE) est une autorité administrative indépendante. Elle concourt, au bénéfice des consommateurs finals, au bon fonctionnement des marchés de l'électricité et du gaz naturel. Elle veille à l'absence de toute discrimination, subvention croisée ou entrave à la concurrence.

Contacts presse :

Anne MONTEIL : 01.44.50.41.77 – anne.monteil@cre.fr

Cécile CASADEI : 01.44.50.89.16 – cecile.casadei@cre.fr